



Marché de Noël - Bourse aux jouets et puériculture
Dimanche 23 novembre 2025 de 9h à 17h
Gymnase du Bicheret (salle intérieure) - 77700 CHESSEY



Fiche d'inscription Marché de Noël (au plus tard le 20 novembre)

Par courrier : **Comité des Fêtes (Mairie) - 32, rue Charles de Gaulle - 77700 CHESSEY**

Tarif : 5 € l'emplacement de 2 mètres linéaires / Maximum : 4 ml, soit 10€.

La Présidente du Comité des Fêtes de Chessy, à cette occasion, donne l'autorisation à :

Nom - Prénom / Raison sociale / Marque :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail (pour confirmation de l'inscription) :

Téléphone :

Descriptif des produits vendus :

.....

Afin d'occuper temporairement un emplacement de mètres, défini par l'organisatrice.

Si vous étiez présent l'année précédente, souhaitez-vous être placé au même endroit ?

☐ NON / ☐ OUI

Cette autorisation est délivrée, à titre exceptionnel, pour la seule journée du dimanche 23 novembre de 7 heures à 18 heures.

Branchement électrique : ☐ NON / ☐ OUI (Attention, *seulement* quelques prises disponibles)

IMPORTANT : Nous ne fournissons ni tables, ni chaises, ni rallonge électrique.

PIECES A JOINDRE au présent formulaire :

☐ Copie d'une pièce d'identité recto/verso

☐ Chèque de € à l'ordre du Comité des Fêtes de Chessy

Installation des exposants : de 7h à 8h30 / Heures d'ouverture au public : de 9h à 17h.

Fait à Chessy, le

Signature :



Marché de Noël - Bourse aux jouets et puériculture
Dimanche 23 novembre 2025 de 9h à 17h
Gymnase du Bicheret (salle intérieure) - 77700 CHESSY



REGLEMENT Marché de Noël

!!! Places limitées !!!

Admission :

- Le Marché de Noël est réservé aux producteurs, artisans et créateurs dont l'inscription aura été acceptée.
- Le Comité des Fêtes se réserve le droit de procéder à une sélection des stands par rapport aux produits proposés, afin d'éviter les doublons.
- Toute inscription validée par le Comité des Fêtes devient définitive et vaut acceptation du présent règlement.

Validation de l'inscription, par mail du Comité des Fêtes, après réception de l'inscription complète.
Annulation de l'inscription sur présentation d'un certificat médical ou bulletin d'hospitalisation.

Obligations et droits de l'exposant :

- L'exposant est tenu de respecter scrupuleusement l'emplacement délimité par son inscription. A défaut, il risque de se voir déplacer, voire refuser d'exposer.
- L'exposant est prié de laisser son emplacement complètement propre.
- L'exposant est responsable de l'installation et de la décoration sur son stand.
- L'exposant autorise la prise de vue de son stand et sa publication sur les supports informatiques du Comité des Fêtes de Chessy (site internet, Pages Facebook et Instagram).
- L'exposant devra stationner son véhicule (Parking des enseignants du Collège de Chessy). Les places du gymnase et celles aux abords seront réservées aux visiteurs.

Obligations et droits du Comité des Fêtes de Chessy :

- Le Comité des Fêtes se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.
- Le Comité des Fêtes établit le plan de la manifestation et délimite les emplacements selon les critères exprimés sur la demande d'inscription.
- Le Comité des Fêtes se réserve le droit de modifier l'installation, s'il la juge non conforme.
- Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité concernant les préjudices commerciaux qui pourraient être subis par l'exposant, pour quelque cause que ce soit et notamment, pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré, sinistre quelconque, manquement aux droits et obligations de l'exposant.